

**Nombres de délégués -**  
Afférents au Conseil : 49  
- En exercice : 49  
Qui ont pris part  
à la délibération : 44  
Votes exprimés : 44  
POUR : 44  
CONTRE : 0  
Abstentions : 0  
**Date de la convocation :**  
21 novembre 2023  
**Date d'affichage :**  
21 novembre 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'YONNE

**DELIBERATION**  
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept novembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

**Présents :** Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE, absent excusé (représenté par Marc MARTIN) - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE – Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY - Florian FRAYER – Gilles SACKPEY – Hervé PASCAULT, absent excusé (représenté par Jérôme PASCAULT) - Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY, absent excusé (pouvoir à Christian SCHILTZ) – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Rémy VIDAL - Stéphane BARDOUX – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Evelyne CALLEJA, absente excusée (pouvoir à Sandra PICART) – Clément POINTEAU – Cloria JAOLAZA, absente excusée (pouvoir à Nadine LEGENDRE) - Frédéric CARRE - François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT - Claudine MANIGault – Michel GCHWEINDER - Daniel SIMONNET – Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY - Arnaud ROSIER, absent excusé (représenté par Catherine RAMEAU) - Pascal DUBOIS – Claude CATRIN - Christophe CHEYSSON – Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN – Pierre NOIROT, absent excusé (pouvoir à Jacques ROBERT) – Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT - Bernard ENFRUN, absent excusé (pouvoir à Guy GUENIFFEY) – Michel CODRAN –  
**Absents excusés :** Christophe GENTIL – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE – Catherine VERNEAU -  
**Absents :** Bertrand LEBLANC –

**Secrétaire de séance :** Rémy VIDAL -

**Objet de la délibération**  
**BUDGETS ENFANCE ET ECOLES**  
**SUBVENTION EQUILIBRE**

Monsieur Stéphane MOREL, Vice-Président, rappelle que des subventions d'équilibre sont prévues dans les budgets enfance et écoles. Les crédits inscrits sont de 493 436,32 € pour le budget enfance et 493 351,82 € pour le budget écoles.

Ces subventions d'équilibre doivent faire l'objet d'une délibération du Conseil Communautaire.

Un point budgétaire a été réalisé. Il fait apparaître des besoins identiques aux montants prévisionnels.

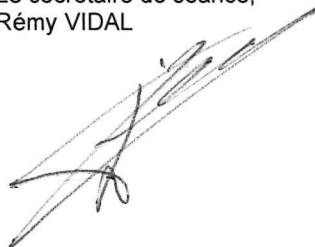
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

ARRETE le montant de la subvention d'équilibre pour le budget de l'enfance à 493 000 € pour l'exercice 2023.

ARRETE le montant de la subvention d'équilibre pour le budget des écoles à 493 000 €, pour l'exercice 2023.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,  
Rémy VIDAL



Le Président,  
Xavier COURTOIS

